



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 Novembre 2016

**OBJET : Taxe d'aménagement**  
**N° 2016 38**

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

**PRESENTS** : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - COMBES Laurent - CALIZ Serge - GROS André - Mme DURAND Emmanuelle - M. PARIS René - Mme COLAS-MARTIN Gaëlle - M. JOST Jean-Marc - Mme MERIC Muriel –

**EXCUSES** : Mme LAVIGNE Sandrine – M. LOUMAGNE Pierre-Albert – M. MARTINEZ Harold - Mme SENTENAC Anne-Sophie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GROS André.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du Conseil Municipal en date du 11/10/2011 et du 13/11/2014, instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune et fixant son taux à 4 %.

Monsieur Le Maire propose de porter le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble de la commune.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal décide,**

- **d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour le porter à 5 % sur l'ensemble du territoire communal;**
- **précise que cette délibération est reconductible de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération.**

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante. Elle sera parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et au registre ont signé tous les membres.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
François DEPREZ

